

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **17 juillet au 14 août 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de MOUSTOIR'AC concernant le projet présenté Madame la gérante de l'EARL KERSAVI, dont le siège social est situé au lieu-dit "Le Resto" 56500 MOUSTOIR-AC, en vue d'exploiter un atelier avicole devant comporter, après mise à jour du plan d'épandage 40000 emplacements, à l'adresse suivante : "le Resto" 56500 MOUSTOIR-AC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de MOUSTOIR'AC aux jours et horaires suivants:

- *les lundi, mercredis de : 09h00 à 12h00*
- *les mardis, jeudis et vendredis de : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 14 août 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de MOUSTOIR'AC
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr